

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 2 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mai à 19h30, le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué le 25 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Émilie RACAULT, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Luc ZEMMOUCHE.

Absent : Patrick WAREMBOURG

Absents excusés : Dominique BERTIN qui a donné pouvoir à Pierre GEOFFROY, Fabienne MENARD qui a donné pouvoir à Anne DURIEUX, Christiane VALAYER qui a donné pouvoir à Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN qui a donné pouvoir à Alain MARTINEAUD.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Emilie RACAULT

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Présent à une autre réunion importante concernant la commune, Mr Pierre GEOFFROY prévient de son retard et la séance débute sans son vote ni celui de sa procuration.

Convention prestation CDC/commune pour la modification simplifiée du PLU :

Monsieur le Maire explique la nécessité de modifier le PLU pour passer de la zone UG à la zone UA la parcelle prévue pour l'implantation de la supérette API. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Vals de Saintonge Communauté nécessaire à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Installation de city park et aires de jeux pour enfants :

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'installation de city park et aires de jeux à La Benâte et Saint Denis du pin

City Park La Benâte	49 661 € HT
City Park Saint Denis du Pin	49 811 € HT
Aires de jeux	80 900 € HT

Ont voté pour : 13	Abstention : 1	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Demande de subvention auprès de l'ANS pour le city Park de Saint Denis du Pin:

Ayant droit à une subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 55% sur un city park, il est proposé au conseil de la demander au plus vite (cette aide pourra être complétée par la subvention du département à hauteur de 25% supplémentaire, un projet ne pouvant être subventionné qu'à 80% maximum).

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Mr GEOFFROY arrive pour la suite de la séance.

Délibération pour vestiaires foot et club house :

Il a été demandé au conseil municipal de donner son accord pour poursuivre le projet de réhabilitation ou construction d'un vestiaire de foot et club house au stade de St Denis du Pin, avec une estimation des travaux de 200 000€ maximum.

Le Conseil Municipal décide de donner son accord de principe et confie à la commission Animation Culture la charge d'étudier le projet et de programmer un appel d'offre le cas échéant. Aucune subvention n'est demandée pour l'instant.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Convention d'utilisation de la salle Alliance par les associations communales :

Mr le Maire propose une modification de l'article 10 de la convention d'occupation de la salle de l'Alliance d'Essouvert destinée aux associations communales : la mise à disposition gratuite de la salle Alliance ne pourra pas s'appliquer aux associations de moins de 2 ans d'existence et seules les associations proposant tout au long de l'année des activités ou manifestations destinées principalement aux habitants d'Essouvert pourront prétendre à des gratuités pour l'organisation de manifestations lucratives.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Travaux de voirie pour l'année 2023 :

- le chemin du carrefour de Bourgneuf à la rue du Petit Bois avec la Société Loulaysienne de Travaux Public, devis N° 3948 pour un montant de 35 270,00 € H.T.
- la VC 164 de Puymoreau au pont de l'autoroute avec le Syndicat Départemental de la Voirie, devis D2302-0646 pour un montant de 76 667,46 € H.T.
- la VC 7 de La Fayolle à Puychevrier avec le Syndicat Départemental de la Voirie, devis D2302-0647 pour un montant de 38 952,60 € H.T.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Demande de subvention au département au titre de la voirie accidentogène 2023 :

Les travaux de voirie 2023 précités étant éligibles à la subvention départementale au titre de la voirie accidentogène 2023 (avec un plafond de 50 000€), il est proposé au conseil d'en faire la demande.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Changement de chauffage à la MAM:

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le mode de chauffage à la MAM. Il est proposé d'y installer une pompe à chaleur. Le devis de la société CSRA est retenu pour un montant de 15 606,47€ HT. L'étude du dossier de subvention est en cours.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Approbation de la convention d'occupation du domaine public par la société API pour l'implantation d'une supérette :

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'implantation de la société API DISTRIBUTION SAS et la convention d'occupation du domaine public afférente. Le loyer versé à la commune sera de 600€ par an, indexé sur le coût de la vie.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Organisation des scènes de jardin au domaine de Rennebourg:

M. le Maire est autorisé à signer, avec l'organisateur la Comédie de l'ÉPERON, la convention relative à la représentation "les scènes de jardins" qui doit avoir lieu au domaine de Rennebourg le 14 août 2023.

Une subvention de 300 € sera versée à la Comédie de l'Éperon.
Les habitants de la commune bénéficieront du ½ tarif.

Ont voté pour : 16

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Nomination de la commission d'appel d'offres :

Cette commission est composée du Maire (ou de son représentant) et de trois membres du conseil municipal ; par ailleurs le conseil doit élire trois suppléants.

Titulaires :

Jean-Luc LEAUD

Gérard CONNAN

Dominique BERNAZEAU

Suppléants :

Alain MARTINEAUD

Sylvain SORIGNET

Patrick TANGUY

Ont voté pour : 16

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Achat de nouveaux projecteurs pour le stade de Foot de Saint Denis du Pin :

Vu la vétusté de l'éclairage du stade de foot de Saint Denis du Pin, il devient nécessaire d'en changer l'éclairage. Le devis présenté par la société X-Elec est retenu pour un montant de 9 621,60€ TTC.

Ont voté pour : 16

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Questions diverses :

- Le conseil municipal est informé de la démission d'un conseiller.

- Le point est fait sur les commissions :

Voirie : projets de voirie en fonctionnement : panneaux SNCF et panneaux de rue à changer, 2 miroirs à installer et quelques bandes blanches à faire ou refaire.

Mr Luc ZEMMOUCHE quitte la séance.

Environnement : Le conseil est informé de l'arrêt de travail d'un agent technique depuis le 20 mars et du recrutement d'un nouvel agent pour pallier à cette absence prolongée.

Animation : Prochaine réunion fixée au 6 juin pour l'organisation du 14 et 15 juillet.

- Date est fixée au 14 juin 2023 pour la prochaine réunion de la commission des impôts.

- L'agenda des formations de l'AMF pour mai et juin est porté à la connaissance des élus.

- Le maire fait part aux élus de l'invitation de la MFR le 13 mai à l'occasion de leurs portes ouvertes, vide grenier et marché de producteurs.

- Info scolaire de la CDC : la classe des moins de 3 ans est acceptée est ouvrira en septembre 2023 à Saint Jean d'Angély

- Les études sont lancées suite à notre demande d'enfouissement des réseaux sur La Benâte et Puychevrier

- La date du 30 mars 2024 devrait être retenue pour la venue d'un spectacle de cirque sous chapiteau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Maire
Henri AUGER



Le secrétaire de séance

